

Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon

CONCOURS ou EXAMEN de

TECHNICIEN PRINCIPAL 2<sup>e</sup> CLASSE

à titre interne

(1)

à titre externe

(1)

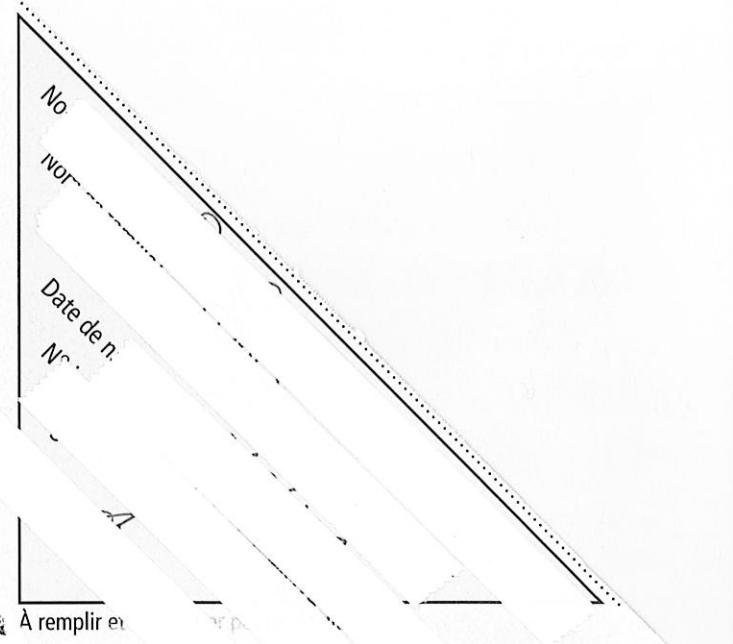
au titre du troisième concours

(1)

Spécialité: DÉPLACEMENTS TRANSPORTS

Épreuve de : ÉTUDE DE CAS

Date de l'épreuve : 14 Août 2016



Colonne réservée à l'administration

Numéro de copie

77

Note attribuée (réservé au jury)

16,00

①

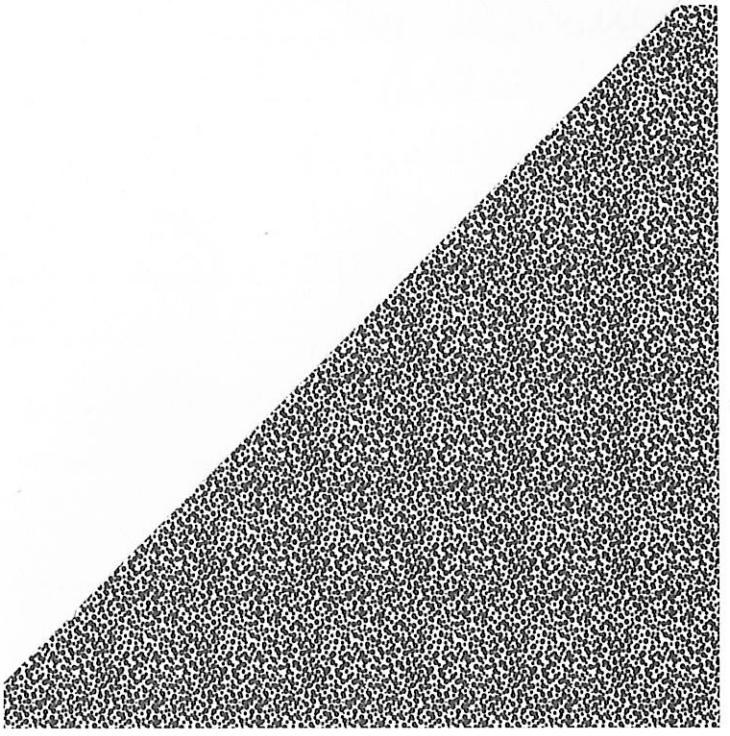
Question 1:

Une ligne de transport en commun pour être performante en agglomération, doit préenrir les caractéristiques suivantes:

- un cadencement d'une fréquence dense et régulière
- une bonne fiabilité horaire
- une bonne régularité de passage aux arrêts (intervalle entre deux passages de bus dans un même bus)
- une accessibilité adaptée aux usagers les plus vulnérables notamment les personnes à mobilité réduite
- un confort d'utilisation pour les voyageurs (sièges, formation à la conduite douce des conducteurs, information aux usagers)

(1) Cocher la case correspondante

Le nom du candidat ne figurera nulle part ailleurs que dans l'emplacement réservé à cet effet sur cette copie. Aucun signe distinctif ne devra apparaître (signature, initiale, encre autre que bleue ou noire,...).



Après d'améliorer les performances d'usages (vitesse régularité), la ligne peut bénéficier de voies réservées sur en site propre (disposant de type "bourelot" difficilement franchissable) sur en voie réservée classique

(autorisation de franchissement par la nature et le type de dispositif de marquage utilisé).

Le type Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) en site propre sera le plus performant en termes de fiabilité et de régularité car la survenue d'incidents de parcours est limitée dans ce type de cas (pas d'autres usagers sur les voies - peu de classements).

L'ouverture des voies urbaines pour les bus à d'autres usagers (velos, piétons, par exemple...), si elle est économe en espace urbain, rendra la ligne moins performante en termes de vitesse et de services aux usagers TC. Elle est généralement moins coûteuse donc plus performante sur le plan économique pour la collectivité.

## Question 2:

- Comparaison de deux solutions d'aménagement de siège propre bus:
  - siège propre en position axiale:

Sur l'axe considéré, entre les points F et B, carrefours aménagés en giratoires, les mouvements de tourne à gauche sont interdits sur les 3 carrefours se situant sur cette section de l'axe étudié. Cette solution d'aménagement ne poserait donc pas de problème d'accessibilité et de circulation sur ces 3 carrefours.

Elle permettrait même de décongestionner partiellement, en délimitant des voies réservées à la circulation générale, la circulation des bus.

Toutefois l'insertion des bus depuis et vers les giratoires A, B et F seraient délicates à trouver, en particulier sur les giratoires B et F. En effet, les bus re'intégrés sur le giratoire B, dans la circulation générale, arriveraient dans le giratoire A dans les mêmes voies de circulation que la circulation générale. Pour les carrefours F et B, l'insertion d'une voie de TCS P'axiale à double sens permet nécessiter la création d'une régulation, par feux tricolores, complémentaire.

L'accès aux aménagements

au niveau du giratoire B, pour les usagers piétons ou cyclistes (en multimodalité) serait facilement réalisable de part les aménagements déjà existants pour assurer la circulation de ces usagers sur ce point.

En revanche, la création d'aires supplémentaires serait rendue difficile par ce choix car les traversées et donc l'accessibilité des arrêts pour les piétons serait difficile, notamment sur le plan de la sécurité, à mettre en œuvre.

Pour les mêmes raisons, de même que pour des raisons d'efficacité, la circulation des cyclistes, par l'ouverture de la voie réservée à leur usage, sera difficile à mettre en œuvre. Des pistes ou bandes cyclables pourront être créées afin de satisfaire les besoins de ces usagers. En termes de sécurité, leur présence sera également plus visible pour les conducteurs automobilistes effectuant des mouvements de tourne à droite.

#### - Sûreté propres en position latérale :

Cette solution présente l'avantage de rendre les arrêts plus accessibles aux usagers piétons, l'espace de circulation des bus se situant le

long de leurs espaces de circulation.<sup>12</sup>  
Dans le cas d'un partage des voies réservées avec les cycles ou de la création d'une bande cyclable jouxtant la voie réservée, le gêne et les conflits, en particulier au droit des zones d'arrêt, sera plus important et potentiellement plus accidentogène donc dangereux pour les usagers cyclistes.

Dans le même ordre d'idée, le choix de la voie réservée peut poser des problèmes latéraux de visibilité pour les usagers souhaitant effectuer un mouvement de tourne à droite depuis la voie ouverte à la circulation générale. Elle peut également être accidentogène (freinage intempestif à l'entrée d'un bus par mauvaise anticipation de l'usager tournant à droite; mauvais respect et/ou mauvaise visibilité des usagers cyclistes par les usagers tournant à droite depuis la voie ouverte à la circulation générale)

Dans ce cadre, les préconisations d'aménagement proposées, au regard des compensations du projet (position de l'arrêt, configuration des carrefours, emprise disponible, aménagements existants, budgets cellulaires) entre les peints A et C portent sur la création de voies réservées à la circulation des bus latérales pour chaque sens

de circulation, à droite des voies ou de la voie ouverte) à la circulation générale afin d'assurer une meilleure accessibilité des biens situés au niveau du giratoire B.

Question 3:

Cf. feuilles de cloques

L'espace disponible sans transformation du projet permet de créer des espaces segregés et réservés à la circulation de l'ensemble des usagers dans des proportions relativement confortables et conformes aux normes.

Les trottoirs présentent des dimensions de 2 mètres pour assurer un confort correct aux usagers piétons qui auront moins tendance à circuler de ce fait sur la piste cyclable ombragée. Cette dernière présente une largeur d'un mètre cinquante pour chaque aménagement latéral.

La base bus présente une largeur de 3 mètres 50 suffisante en l'absence de la circulation d'autres usagers dans la voie.

La voie destinée à la circulation des usagers présente une largeur de 3 mètres 15 qui facilite la circulation des piétons (PL) assurant les liaisons de la zone commerciale et utilisant habituellement ce type de rue.

La gestion des flux de piétons  
par routes ou passerelles ou l'amélioration  
de la qualité d'usage et esthétique  
de l'environnement peut amener à  
utiliser les emprises disponibles  
supplémentaires. Ces dernières peuvent  
notamment être payées afin  
d'améliorer le cadre et l'impact des  
usagers des modes doux (long de ce  
cadre technique (ombre, abri)) et  
"casser" l'image trop bancale de cet  
axe pour les usagers piétons, cyclistes et motocyclistes.  
Si nécessaire, une partie des emprises  
disponibles peut être utilisée pour  
créer une voie supplémentaire, supposée  
dans la proportion, afin  
d'éviter les effets de congestion en  
sortie du rond-point B, dans le sens  
Nord/Sud. Toutefois, si les flux sont  
importants de A vers B (à noter, les  
perturbations observées étant faibles  
au diagnostic du projet, cette mesure  
ne sera à priori pas nécessaire.  
Ces larges emprises de 11 à 15  
mètres de large, appartenant  
au domaine public de la ville de  
Grenoble, peuvent de ce fait éventuellement  
être l'objet d'un bâtonnement  
qualitatif à l'occasion de la réqualifi-  
cation programmée, à plus long terme,  
par la commune.

Question 4:

cf. dessin agrafé

(... / ...)

## Question 5:

Dans le cadre du projet de site propre bus entre le giratoire A et le giratoire C, les acteurs à mobiliser pour la conduite du projet seront en premier lieu les élus. La présidence du Comité de pilotage pourrait être assumée par un élus de l'agglomération de Techni, l'agglomération étant compétente pour l'organisation des transports (Autour de l'organisation des transports au ATU). Le Copil sera également constitué d'élus de la commune de Grosbois, compétents en matière de voirie et propriétaires des espaces délaissés pourraient rejoindre le projet. Des élus de la commune de Petitbois, directement intéressée au projet par le biais de ses usagers utilisateurs du service seront également appelés à participer. La nature des voies impactées appellera également la présence d'élus du Conseil Général. Dans le même ordre d'idée, les techniciens compétents de ces collectivités et structures participeront au projet.

Afin de servir au mieux les diagnostics des études en accord avec les besoins des usagers, les associations des usagers des transports seront également associées si elles existent. De même que les associations

d'usagers piétons et cyclistes. Les associations d'usagers handisupérs seront également consultées et impliquées.

Le cas échéant, si ces associations ne sont pas présentes sur les territoires impliqués dans le projet, les usagers seront associés par le biais de la concertation afin de définir au mieux leurs besoins. La réalisation d'enquêtes avec questionnaires *in-situ* peut être organisée dans ce cadre.

Les riverains, même s'ils sont peu nombreux, devront également être intégrés au projet.

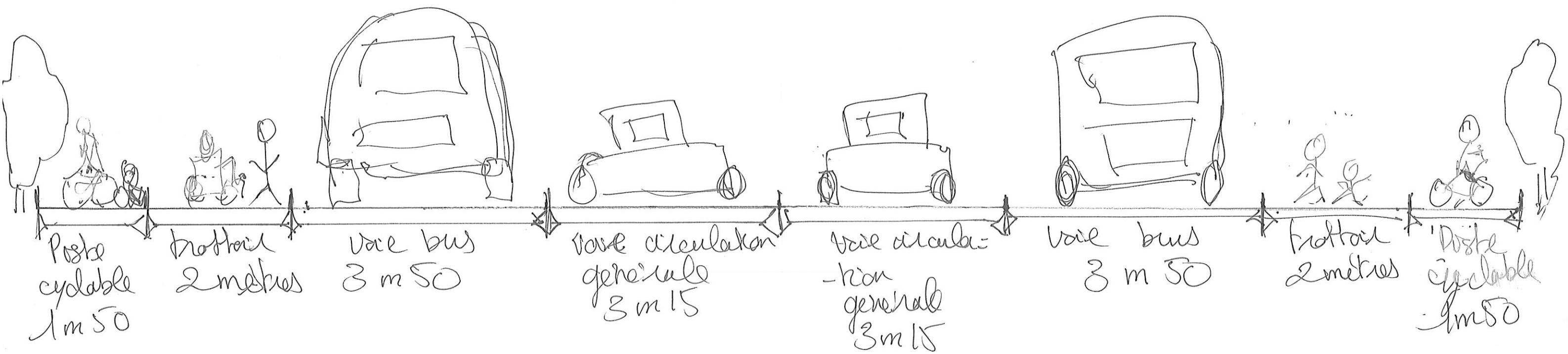
Le projet gagnerait par son intégration au Plan de Déplacements Urbains de révision (PDU) en ayant à bénéficier des outils de consultation et de concertation de ce dernier.

Les enseignes et commerces de la zone commerciale seront également consultés et intégrés au projet. Les déplacements liés à leur activité, ceux de la clientèle et ceux générés par leur travaux, pourront peut-être aussi être relevés (flux, accès) et optimisés afin de ne pas pénaliser le projet.

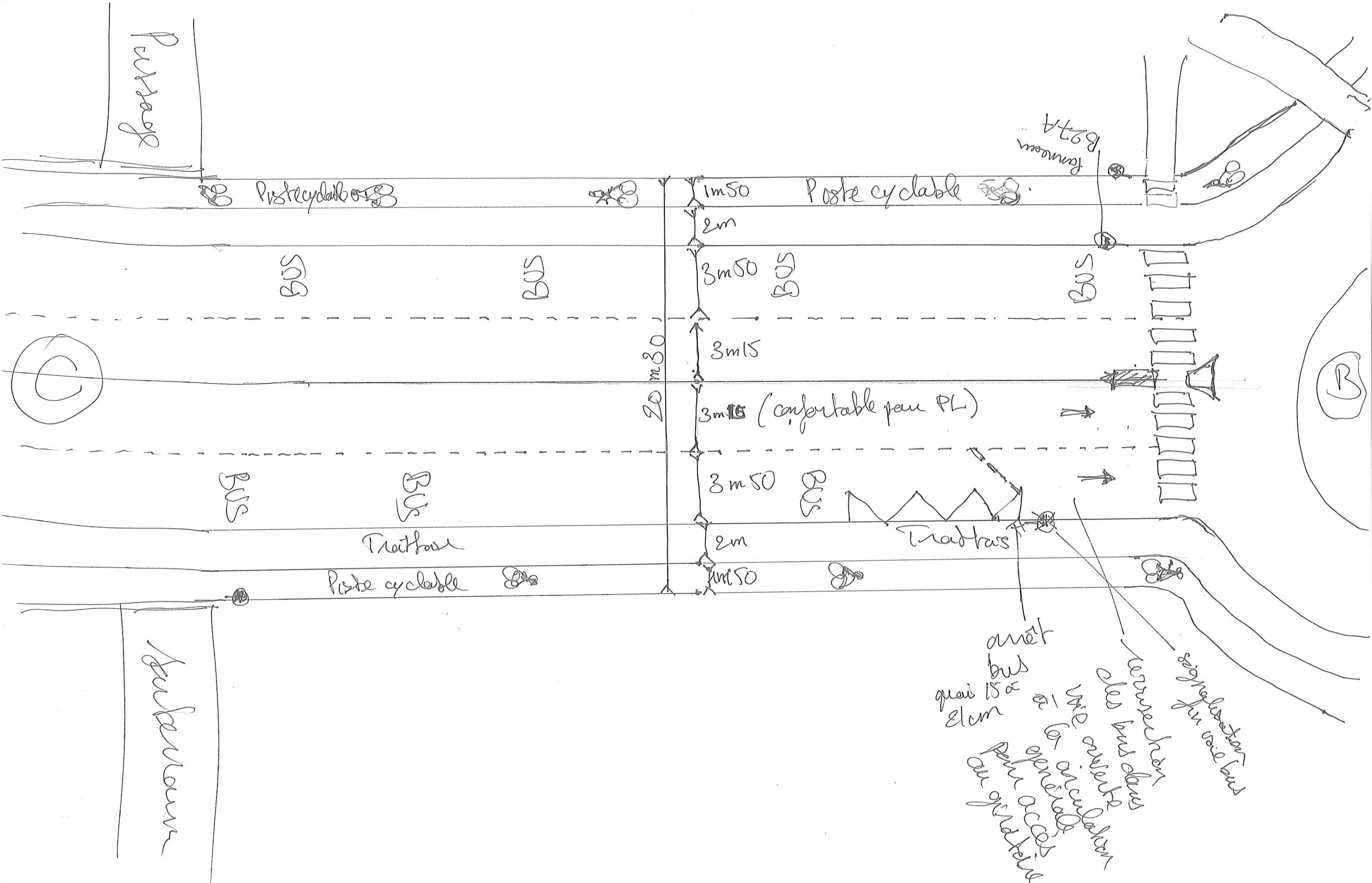
Si ces derniers sont regroupés en association, les démarches seront plus ciblées et ils pourront même être intégrés à la communication

dent la ligne devra faire l'objet à  
sa maison pour assurer ses  
succès et remplir ses objectifs  
en termes de réduction de la pollution  
et de la congestion.

### Question 3: proj1 embrasures



Question 3 Esquisse branche (B) à C



Question 4:  
design curv<sup>é</sup> TC  
accessible

